

Juillet 2019

### Au niveau national

En France métropolitaine, 328 personnes sont décédées en juillet 2019, un bilan équivalent à juillet 2018. Alors que la mortalité est stable en agglomération, elle baisse sensiblement sur autoroute mais augmente sur les routes hors agglomération. Les nombres d'accidents et de blessés sont en hausse respectivement de 4,4 % et 3,5 %.

### Au niveau départemental :

7 personnes (1 cycliste, 2 piétons, 2 motards, 1 cyclomotoriste et 1 automobiliste) ont perdu la vie sur les routes de Haute-Savoie, contre 4 tués en 2018. **Les causes principales de ces accidents sont la vitesse excessive ou inadaptée et l'inattention ainsi que la conduite sous l'emprise alcoolique.**

Bilan mensuel des accidents						Comparaison sur 12 mois en année glissante			
Résultats globaux	juil.-19	juil.-18	Diff.	%	tendance	Périodes	accidents	tués	blessés
Tués*	7	4	3	75 %	↗	août 2018- juillet 2019	561	58	655
Nombre de blessés hospitalisés (BH)*	25	24	1	4 %	↗	août 2017- juillet 2018	609	42	711
Nombre de blessés non hospitalisés (BNH)*	20	38	-18	-47 %	↘	Variation	-8 %	38 %	-8 %

Au cours des douze derniers mois glissants, le nombre de tués a augmenté de 38 % ; les nombres d'accidents et de blessés sont en baisse de 8 % (-48 accidents et -56 blessés).

## Le saviez-vous

### Conduite sous emprise...

**CONDUIRE**  
APRÈS AVOIR FAIT USAGE DE  
SUBSTANCES OU PLANTES CLASSÉES  
COMME "STUPÉFIANT"  
EST INTERDIT

**PEINES ENCOURUES**  
- 6 POINTS  
SUR LE PERMIS DE  
CONDUIRE  
2 ANS DE PRISON  
4 500 € D'AMENDE



A ÉTÉ EXPOSÉ À UN  
MÉDICAMENT  
POTENTIELLEMENT  
DANGEREUX

CERTAINS MÉDICAMENTS ENTRAÎNENT  
UN RISQUE POUR LA CONDUITE  
**LISEZ BIEN LES  
PICTOGRAMMES**  
SUR LES BOITES DE MÉDICAMENTS



En 2018, en France, parmi les 3 503 personnes décédés sur les routes, 21 % (735 personnes) ont été tués dans un accident impliquant un conducteur ayant consommé un ou des produits stupéfiants.

En Haute-Savoie, ce taux s'élève à 6 %.

### STUPÉFIANTS AU VOLANT : CONNAISSEZ-VOUS LES RISQUES ?



JE PRENDS LE RISQUE DE ME TUER,  
OU DE TUER QUELQU'UN

En 2015, 23 % des personnes décédées sur les routes ont été tuées dans un accident impliquant un conducteur sous l'emprise de stupéfiants.

Si je conduis sous l'emprise du cannabis, je double le risque d'être responsable d'un accident mortel. Ce risque est multiplié par 15 si j'ai mélangé le cannabis avec de l'alcool.



JE PRENDS LE RISQUE DE ME RETROUVER  
À PAYER UNE LOURDE FACTURE

Si j'ai un accident, les réparations de mon véhicule ne sont pas prises en charge par mon assurance et je perds le bénéfice des garanties complémentaires souscrites auprès de celle-ci, qui peut également résilier mon contrat.

Les personnes qui auraient été blessées dans l'accident peuvent demander en justice des dommages et intérêts très importants.

EN CAS D'ACCIDENT GRAVE, CES  
SOMMES PEUVENT ÊTRE TRÈS  
IMPORTANTES. LE CONDUCTEUR  
RESPONSABLE DE L'ACCIDENT DEVRA  
DONC REMBOURSER CHAQUE MOIS UNE  
MENSUALITÉ CALCULÉE EN FONCTION  
DE SES REVENUS, PARFOIS DURANT  
TOUTE SA VIE.

NE JAMAIS OUBLIER QUE LES FRAIS  
D'HOSPITALISATION PEUVENT S'ÉLÉVER  
À PLUS DE 1 000 EUROS PAR JOUR,  
ET PEUVENT ATTEINDRE PLUS DE  
2 600 EUROS PAR JOUR EN SERVICE  
DE RÉANIMATION OU DE SOINS  
INTENSIFS...

## L'État agit

En 2018, 4 903 contrôles de stupéfiants ont été réalisés par les forces de l'ordre, dont 1 329 se sont révélés positifs, soit 27 % et entraînant 672 rétentions et 656 suspensions de permis.

Au 31 juillet 2019, 3 385 contrôles de stupéfiants ont déjà été réalisés, 775 se sont avérés positifs soit 23 % et ont entraîné 462 retentions et 437 suspensions de permis.

#TousVigilants #TousConcernés